



# La Moyenne-Maurienne Agricole

GDA de  
Moyenne  
Maurienne  
Bulletin

AVRIL 2006, N°5



## Préambule :

Le printemps est arrivé, et avec comme chaque année la déclaration PAC. C'est aussi le temps de constater les dégâts occasionnés par les sangliers et de réaliser les déclarations de dégâts.

Je suis disponible pour vous accompagner dans tout ces papiers. N'hésitez pas à me solliciter.

Comme d'habitude, ce bulletin a été rédigé en collaboration avec Eric SADOUX, conseiller territorial de Maurienne.

*Antoine CESSIENX – Conseiller Agricole Territorial – Chambre d'Agriculture*

Destinataire :

## Edito de la Présidente :

La neige laisse doucement la place à l'herbe les animaux seront bientôt dehors. Chacun s'active pour préparer la grande sortie.

Mais l'hiver n'a pas été une période creuse ! De nombreuses réunions ont eu lieu pour continuer à défendre et promouvoir l'agriculture de Maurienne et les Groupements auprès des collectivités, de la Chambre d'Agriculture. Une implication forte est aussi nécessaire pour préparer le Comice 2006, proposer et organiser des formations...

Soyez là ! Soyez présents ! La force du GROUPE reste dans la capacité à anticiper, agir faire des propositions. Nous devons être nombreux : ce travail collectif ne doit pas reposer sur quelques personnes.

A très bientôt alors !

Je vous donne rendez vous pour le Comice le 21 mai.

*Raymonde PELLISSIER*

## A noter : Formation Prairies :

Les 11 et 17 mai prochain aura lieu la formation prairies prévue depuis cet hiver.

Au programme :

- Comparaison du sur semi et semi direct avec le labour traditionnel
- Approche globale de la culture de luzerne

Vous pouvez déjà vous inscrire auprès du GIDA de Haute Maurienne et Eric SADOUX au 04 79 05 93 88



### Sommaire :

- Edito
- Formation prairies
- Déclaration PAC 2006
- Services de remplacement : nouveautés
- Dégâts de sanglier : Faites les déclarations !
- Comice Agricole le 21 MAI 2006
- Découvrir d'autres fermes

## Déclarations PAC 2006

Peu de nouveautés cette année dans la déclaration de surface. Elle est constituée des feuillets identification du demandeur, S1 (feuille blanche récapitulative), S2 jaune (déclaration îlots Pac par communes), et la déclaration graphique sur ortho photos (RPG). Ne pas oublier les formulaires ICHN et PHAE pour les agriculteurs concernés.

Cette année, un formulaire supplémentaire BLEU est à retourner : il s'agit de la demande d'attribution des DPU (Droits à Paiement Unique).

Pour vous aider dans les déclarations PAC Antoine CESSIEUX tiendra des permanences au GDA les mardi matin.

**Le mardi 25 avril et le mardi 2 mai.**

Vous pouvez aussi prendre rendez vous.

Si vous désirez une aide au remplissage, un dessin d'îlots, il s'agit alors d'une prestation de la Chambre d'Agriculture facturée 60€ / heure.

**La date limite nationale de dépôt des dossiers PAC à la DDAF par les agriculteurs**

**est le**

**15 mai 2006**

**Pas de report possible**



La Chambre d'Agriculture propose aussi un accompagnement sur télépac, le site Internet du ministère pour réaliser les déclarations en ligne.

Le service comprend :

- le remplissage de la déclaration sur télépac
- l'impression couleur format poster de votre registre parcellaire avec les îlots et les parcelles culturales

Contact : Antoine CESSIEUX 04 79 59 93 87

## Nouveautés pour les services de remplacement

La nouvelle loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 ouvre aux exploitants astreint à ne pas quitter leur exploitation un crédit d'impôt au titre du remplacement.

Pour cela il s'agit de répondre à certaines conditions :

- être contribuable en France et avoir des revenus agricoles,
- exercer une activité agricole nécessitant une présence quotidienne,
- engager des dépenses de remplacement entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2009

Le crédit d'impôts est égal à 50% des dépenses engagées dans une limite de 14 jours de remplacement pour congés par an.

Le crédit d'impôts est accordé au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses ont été engagées.

Si le contribuable ne paye pas d'impôts sur le revenu, le crédit d'impôt lui est remboursé.

D'autre part, dans le cadre du Contrat de Territoire de Savoie passé avec le Conseil Général, une enveloppe de 44 000 € sur 5 ans a été débloquée pour aider financièrement et de manière équitable toutes les personnes qui s'impliquent au niveau du développement de l'agriculture et du montage de projets collectifs de la vallée, que ce soit au niveau local ou départemental.

Ainsi, une aide de 24€ /jour est attribuée pour les journées de remplacement à caractère professionnel.



## Dégâts de Sanglier : Faites les déclarations !!!

Le GDA vous a sollicité à propos des dégâts de sanglier apportés aux parcelles en janvier. Il s'agissait d'identifier les agriculteurs touchés et avoir une idée précise de l'ampleur des dégâts occasionnés. Vous avez répondu en nombre à ce sondage dont nous vous communiquons les résultats.

Nombre d'agriculteurs ayant répondu	61
Nombre de communes concernées	29
FAUCHE	64 ha
PATURES	34 ha
ALPAGES	84 ha
AUTRES (maïs, maraîchage)	3,2 ha



Albiez est la commune la plus touchée 14 agriculteurs ont reconnus 19 ha de fauche, 7,5 ha de pâture et 10,5 ha d'alpage dégradés. D'importants dégâts ont aussi été recensés à St Jean de Maurienne, St Jean d'Arves, Ste Marie de Cuines, St Julien Montdenis... Et aussi en Haute Maurienne.

Ce recensement a été important pour que nous puissions être entendu. Nous avons sollicité la fédération des chasseurs de la Savoie afin de débattre collectivement sur ce problème et surtout y apporter des solutions. Nous les avons rencontré le 10 avril.

**Il est très important maintenant que chaque agriculteur touché remplisse une déclaration de dégâts. Ceci permettra de montrer officiellement l'ampleur du problème et provoquera des mesures sur la gestion des populations de sanglier. Cela déclenchera aussi des indemnités après le passage d'un estimateur.**

Les déclarations sont à demander à la Fédération des Chasseurs (04.79.60.72.00) ou auprès d'Antoine CESSIEUX, Conseiller Agricole au GDA, qui reste à votre disposition pour vous aider à les remplir.

### Conseils pour remplir la déclaration de dégâts :

- Donner les numéros d'îlots PAC concernés
- Joindre une copie des photos de votre RPG pour identifier les lieux endommagés
- Joindre une copie du S2 jaune, qui donne la caractéristique des cultures de chaque îlot touché
- Ne pas « gonfler » la surface touchée, ne pas non plus « gonfler » les montants d'indemnisation. Restez le plus juste possible. Ceci évitera des pénalités possibles. Le mieux est de se baser sur les barèmes départementaux (voir encadré ci-dessous).
- Les sangliers grattent tous les jours ? Quelle surface mettre alors ? Il faut réaliser une déclaration à un jour donné. Quand l'estimateur passera, il prendra en compte l'évolution des dégâts qui aurons pu avoir eu lieu après.
- Si vous devez commencer à remettre en état vos terrains avant le passage de l'estimateur, c'est possible. Informez-en au préalable la Fédération des chasseurs après avoir renvoyé votre déclaration de dégâts.

### Barème pour l'indemnisation des dégâts

Semis de maïs et céréales à paille : 300 €/ha

Prairie permanente : 13 €/Ql et jusqu'à 15 €/Ql en zone de montagne sur **facture justificative de rachat avant le 31 décembre**

Prairie temporaire et artificielle : 12 €/Ql

Alpages : 152 €/ha à 290 €/ha suivant productivité

Remises en état (prairie permanente, artificielle et alpage) :

- manuelle : 9,80 € / heure

- mécanique légère sans semis : 76,20 €/ha

- mécanique légère avec semis (semence certifiée) : 216,20 €/ha

- mécanique lourde avec semis (semence certifiée) : 381,10 €/ha

Légumes plein champ : Expertise



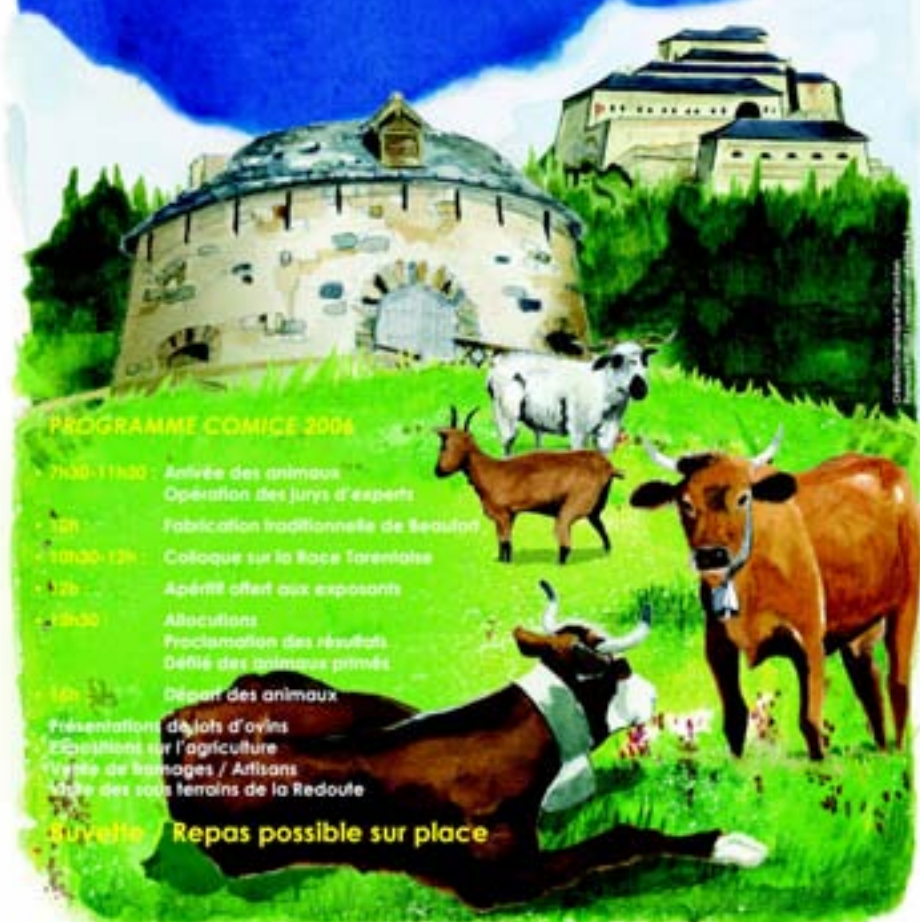
Albiez Montrond le 12 janvier : à travers la neige

# Comice Agricole de Maurienne

**Dimanche 21 Mai 2006**

Redoute Marie-Thérèse - Avrieux

- CONCOURS BOVIN DE RACE TARINE ET ABONDANCE
- CONCOURS CAPRIN DE RACE SAANEN ET ALPINE



## PROGRAMME COMICE 2006

- 7h30-11h30 : Arrivée des animaux  
Opération des jurys d'experts
- 10h : Fabrication traditionnelle de Beaufort
- 10h30-12h : Colloque sur la Race Tarentaise
- 12h : Apéritif offert aux exposants
- 13h30 : Allocutions  
Proclamation des résultats  
Défilé des animaux primés
- 15h : Départ des animaux

- Présentations de lots d'ovins
- Expositions sur l'agriculture
- Vente de fromages / Artisans
- Maître des sous-terroirs de la Redoute

**Nouveauté** Repas possible sur place

### DECOUVRIR D'AUTRES FERMES ?

Aller à la rencontre des producteurs isérois et savoyards qui ouvrent leurs portes les 6 et 7 mai



Permanences CER à Saint Jean de Maurienne :

8 juin 2006 . 19 octobre 2006

Permanences point info à Saint Jean de Maurienne :

6 JUIN 2006

1 AOUT 2006

Tél au préalable : 04 79 85 27 43



### COTISATION DU GDA

EN 2006 Elle s'élève à 48 €

Des remarques ? Des suggestions concernant ce bulletin ? Des idées d'articles ?

Faites-en part à Antoine CESSIEUX, conseiller de la Chambre d'Agriculture au GDA (04.79.59.93.87)